



Procédure d'asile et carte VPF dans deux pays différents

Par **loicplc**, le **17/07/2014** à **21:48**

Bonjour,

Je suis français expatrié aux Pays-bas et ma concubine africaine vient d'entamer une procédure de demande d'asile dans ce pays (dont le résultat est plutôt aléatoire).

Je déménage en France en octobre et j'aurais voulu savoir si on peut envisager en parallèle l'octroi d'une carte VPF dans le contexte suivante :

- nous nous marions en octobre en France et nous commençons à vivre ensemble pour les 6 mois qui semble nécessaire à la carte VPF "conjoint de français"
- les pays-bas doivent donc laisser partir ma concubine en France pendant l'instruction de la demande d'asile
- étant entrée aux pays-bas avec un visa régulier puis expiré, l'entrée en France est-elle "régulière" ou non comme le prévoit la procédure VPF ?
- Si non et si la préfecture demande un visa d'entrée régulier en France, ma concubine ne peut rentrer dans son pays où elle peut être victime de persécutions.

Merci pour vos conseils

Cordialement